



Les Amis du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris ont pour vocation de contribuer au développement et au rayonnement du musée notamment par l'acquisition d'œuvres au profit de ses collections.

AVANTAGES

- **AMI et JAM** (réservé au moins de 35 ans)
 - **Accéder** gratuitement et sans attendre aux expositions temporaires du Musée.
 - **Recevoir** les invitations aux vernissages des expositions du Musée.
 - **Visiter** gratuitement toutes les expositions temporaires des Musées de la Ville de Paris.
 - **Collectionner** les éditions limitées d'artistes contemporains créés spécialement pour les Amis.
 - **Participer** à notre programme d'activités (visites, conférences, voyages).
 - **Bénéficier** d'une réduction de 5% sur les livres et 10% sur les produits dérivés à la librairie du Musée et à celle du Palais de Tokyo ainsi que 10% à la cafétéria du Musée.

- **SOUTIEN**

Mêmes avantages que la catégorie précédente, plus :

- Programme spécifique d'activités et de visites.
- Reçu fiscal de 220 euros.

- **BIENFAITEUR**

Mêmes avantages que la catégorie précédente, plus :

- Attribution de deux cartes nominatives.
- Catalogue des grandes expositions temporaires de l'année.
- Invitation aux cocktails et diners de vernissage du Musée.
- Reçu fiscal de 1340 euros.

- **DONATEUR**

Mêmes avantages que la catégorie précédente, plus :

- Reçu fiscal de 4840 euros

Avantages Fiscaux

Dans le cadre de la législation fiscale en vigueur en France, les dons versés à l'Association des Amis du Musée d'Art moderne de la Ville de Paris donnent droit à une réduction d'impôts.

Chaque don fait l'objet d'un reçu fiscal rempli et retourné par l'Association.

Le montant du reçu fiscal correspond au montant de l'adhésion, déduction faite du prix d'adhésion minimum annuel.

Cotisation Ami et Jam : pas de reçu fiscal

Pour les personnes physiques : une réduction à hauteur de 66 % du montant figurant sur le reçu fiscal, dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable.

Pour les personnes morales : une réduction à hauteur de 60% du montant figurant sur le reçu fiscal, dans la limite annuelle de 0.5% du chiffre d'affaire.

(Loi n°2003-1311 du 1^{er} août 2003 en faveur du mécénat. Loi de programmation pour la cohésion sociale n°2005-32 du 18 janvier 2005. Articles 200 et 238bis du CGI).

Les Musées de la Ville de Paris

fermés le lundi

- Musée d'Art moderne de la Ville de Paris
- Musée du Petit Palais
- Musée Carnavalet
- Palais Galliera – Musée de la mode et du costume
- Musée Bourdelle
- Maison Balzac
- Musée Cernuschi
- Musée Cognacq-Jay
- Crypte archéologique du parvis de Notre Dame
- Maison Victor Hugo
- Musée de la vie Romantique
- Musée Jean-Moulin - Mémorial du Maréchal Leclerc
- Les Catacombes
- Musée Zadkine

11 avenue du Président-Wilson 75116 Paris tél. 01 53 67 40 40 – fax. 01 53 67 40 70 [lesamis@samamvp.com]

Du mardi au dimanche de 10h à 18h

Association loi de 1901 – Siret n°31200881600018